



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal **du lundi 20 juillet 2020 à 20h00**

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sarah BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DEPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Christophe MIGNY, Florence QUIGNON.

Absent excusé : Cédric COUDRE (*procuration à Angélique BEAUDOIN*).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Approbation du compte rendu de la séance du 23/06/20 : Celui-ci est approuvé à la majorité des élus présents.

Ajout de deux points à l'ordre du jour : Madame le Maire propose d'ajouter, à l'ordre du jour, les deux points suivants :

- Indemnités kilométriques du personnel,
- Attribution d'une subvention d'équipement au Budget Assainissement 2020.

L'ajout de ces deux points à l'ordre du jour est approuvé à la majorité des élus présents.

ORDRE DU JOUR

● **BUDGET FORMATION DES ELUS** :

Madame le Maire informe que l'article L.2123-12 du CGCT fait obligation pour le Conseil Municipal de délibérer dans les 3 mois suivant son renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation des élus et de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il y est précisé également que le financement de ces dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % et ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités allouées aux élus et est inscrit au compte 6535 (Formation).

Madame le Maire propose :

- qu'au vu de la date de prise de fonction des élus (18/05/20), le montant global du budget formation des élus n'excède pas 4 000 € pour l'année 2020,
- que ce droit à la formation concerne prioritairement les adjoints et le conseiller municipal délégué et par conséquent, les thématiques en lien avec leurs délégations ou les commissions qu'ils président.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le droit à la formation de ses membres conformément à l'article L.2123-12 du CGCT,
- décide d'assurer la prise en charge des frais de formation et de repas,
- décide d'affecter une enveloppe financière au compte 6535 (formation des élus) du Budget Principal (dépenses de fonctionnement) pour un montant global n'excédant pas 4 000 € pour l'année 2020,
- accepte une priorisation des formations en faveur des adjoints et conseillers possédant une délégation.

• **CHEQUE-CADEAU NAISSANCE :**

Madame le Maire fait savoir que le Comité Consultatif des Affaires Sociales propose, à l'occasion d'une naissance, d'offrir aux parents un chèque-cadeau d'une valeur de 30 € accompagné d'une carte personnalisée.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'offrir aux parents, à l'occasion d'une naissance, un chèque-cadeau d'une valeur de 30 € accompagné d'une carte personnalisée,
- Demande l'inscription au budget des dépenses correspondantes au compte 6714 (Bourse et prix).

• **INDEMNITES KILOMETRIQUES DU PERSONNEL :**

Madame Le Maire informe que, dans le cadre de leur travail, les agents administratifs ou techniques de la commune peuvent avoir à se déplacer et à utiliser leur véhicule personnel lorsque le véhicule communal est déjà emprunté.

Madame Le Maire propose, dans ce cadre, d'indemniser les agents de leurs frais kilométriques.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser les agents communaux à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins de service, à l'intérieur et à l'extérieur de la commune,
- D'indemniser des frais kilométriques les agents communaux utilisant leur véhicule personnel, dans le cadre de leurs déplacements professionnels, selon le barème du C.D.G. 45,
- De demander l'inscription au budget des dépenses correspondantes au compte 6256 (Missions).

• **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2020 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 :**

Madame Le Maire présente la proposition de la commission communale des Finances, qui, après avoir constaté, à la préparation du budget primitif assainissement 2020, que la section Investissement n'a plus de recettes propres et que la section d'Exploitation ne dégagait pas de recettes suffisantes pour permettre de couvrir ses dépenses prévues pour 2020, propose d'attribuer au service assainissement une subvention d'équipement de 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 30 000 € au service assainissement, en section d'exploitation au compte 741.

• **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2020 :**

Madame Angélique BEAUDOIN, 1^{ère} adjointe, présente et développe, à l'ensemble du Conseil Municipal, le budget principal M14 établi au titre de l'année 2020.

Celui-ci établi par la Commission des Finances communale s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

- Fonctionnement : 784 975.97 €
- Investissement : 152 353.60 €

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve et vote le budget principal M14 exercice 2020 ainsi présenté.

● **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 - 2020 :**

Madame Angélique BEAUDOIN, 1^{ère} adjointe, présente et développe, à l'ensemble du Conseil Municipal, le budget assainissement établi au titre de l'année 2020.

Celui-ci établi par la Commission des Finances communale s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

- Exploitation : 147 364.56 €
- Investissement : 123 480.97 €

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve et vote le budget assainissement exercice 2020 ainsi présenté.

● **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020 :**

Madame le Maire informe que, conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts et suite aux élections municipales de 2020, la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.), qui doit être instituée dans chaque commune, doit être renouvelée.

Le Conseil Municipal doit proposer, par délibération, une liste de 24 contribuables (pour les communes de moins de 2 000 habitants), à partir de laquelle, le Directeur Régional des Finances Publiques désignera 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants).

La liste définie comprend :

- 22 propositions pour les contribuables domiciliés sur la commune :

	Nom	Prénom	Date Naissance	Profession	Adresse
1	BABY	Jean-Claude	16/06/1953	retraité	Les Séchereux – 45260 NOYERS
2	BADER	Sarah	14/06/1991	sophrologue	77, Vieille Route de Noyers – 45260 NOYERS
3	BEAUDOIN	Yannick	13/06/1976	agriculteur	La Gégère – 45260 NOYERS
4	CAILLE	Sylviane	20/02/1953	retraîtée	108, allée des Anémones – 45260 NOYERS
5	COUDRE	Cédric	26/12/1974	Conducteur de machines	87, rue des Genièvres – 45260 NOYERS
6	DENIZARD	Christiane	09/12/1953	retraîtée	La Pivoitière – 45260 NOYERS
7	DEPREZ	Hubert	05/08/1958	retraité	61, route de Rougemont – 45260 NOYERS
8	DREYER	Claudine	30/08/1951	retraîtée	16, chemin du Rabot – 45260 NOYERS
9	FOUCHER	Denis	02/10/1957	mécanicien	7, chemin de Monplaisir – 45260 NOYERS
10	FOUCHER	Gilbert	13/05/1960	agriculteur	La Patriauche – 45260 NOYERS

	Nom	Prénom	Date naissance	Profession	Adresse
11	FOUCHER	Jacques	30/10/1958	retraité	18, la Montagne – 45260 NOYERS
12	GAUBERT	Caroline	18/10/1977	Technicienne administrative	La Mosardière – 45260 NOYERS
13	GERVAIS	Yannick	14/04/1976	agriculteur	Les Glasières – 45260 NOYERS
14	LEGRAS	Bernard	13/09/1938	retraité	79, rue de St Genou – 45260 NOYERS
15	MARCEAUX	Richard	08/04/1945	retraité	78, allée des Jonquilles – 45260 NOYERS
16	MARTIN	Christian	18/03/1956	retraité	Les Petits Châtaigniers – 45260 NOYERS
17	MIGNY	Christophe	13/05/1963	consultant en entreprise	62, allée des Boutons d'Or – 45260 NOYERS
18	MORLET	Valérie	22/11/1967	assistante de direction	130, Vieille Route de Noyers – 45260 NOYERS
19	NICOLLE	Jean-Pierre	28/11/1951	retraité	La Guyonnière – 45260 NOYERS
20	PELLETIER	Marc	23/12/1962	retraité	31, Vieille Route de Noyers – 45260 NOYERS
21	QUIGNON	Florence	01/11/1965	conseillère bancaire	62, allée des Boutons d'Or – 45260 NOYERS
22	TINSEAU	Pascal	03/12/1966	responsable de production	20, Vieille Route de Noyers – 45260 NOYERS

➤ 2 propositions pour les hors commune :

23	MORIN	Xavier	15/05/1969	agriculteur	Le Grand Machau – 45260 COUDROY
24	RAFFARD	Alain	05/05/1949	retraité	5, route de Sully – 45260 LORRIS

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la liste ci-dessus définie.

● **DESIGNATION DES DELEGUES A LA C.L.E.C.T. DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a institué la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.), par délibération N° 2020-075 du 10 juillet 2020.

Madame Le Maire précise que dans le cadre de la composition de la C.L.E.C.T., il faut élire un membre délégué titulaire et un membre délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Christophe MIGNY, délégué titulaire de la commune au sein de la C.L.E.C.T.,
- Madame Christiane DENIZARD, déléguée suppléante de la commune au sein de la C.L.E.C.T..

● **COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SOCIALES : OUVERTURE AUX MEMBRES EXTERIEURS AU CONSEIL :**

Madame Le Maire rappelle que, par délibération N° 13/2020 du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'élire 6 membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité Consultatif des Affaires Sociales avec le projet d'élargir à des personnes extérieures au Conseil Municipal.

Madame Le Maire propose deux personnes extérieures au Conseil Municipal :

- Madame Audrey CÔME,
- Monsieur Jean-Pierre NICOLLE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'élire les 2 personnes citées ci-dessus pour siéger en tant membres extérieurs au Conseil Municipal au sein du Comité Consultatif des Affaires Sociales.

• **REVISION DU NOMBRE DE CONSEILLERS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

Madame le Maire informe que la liste des candidats aux commissions communautaires définie lors du dernier Conseil Municipal du 23/06/20 doit être révisée : en effet, il ne faut qu'un seul conseiller par commission.

Après échange entre les membres du Conseil Municipal, les candidats se portant volontaires pour participer auxdites commissions sont les suivants :

Commission	Nom du candidat
Travaux (<i>Voirie, Eclairage public, Bâtiments, Espaces communautaires</i>)	Yannick GERVAIS
Action sociale (<i>Santé, Maisons de santé, MSAP, transport à la demande, soutien aux associations</i>)	Christiane DENIZARD
Développement économique	Marie-Annick MARCEAUX
Développement culturel et touristique	Jacques AUBERT
Enfance Jeunesse (<i>Services jeunesse, Sports et Transport scolaire</i>)	Sarah BADER
Aménagement de l'Espace (<i>Urbanisme, Habitat et ruralité</i>)	Marie-Annick MARCEAUX
Environnement, Développement durable (<i>GEMAPI, Arboretum, Suivi des programmes en faveur de l'environnement conduit par le PETR, Mobilité</i>)	Hubert DEPREZ
Communication, Numérique, Mutualisation et Ruralité	Richard MARCEAUX
Ressources humaines, Prévention, Finances et Achats	Marie-Annick MARCEAUX
SPANC et Cycle de l'eau	Martine CORDIER

• **MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AU COMITE DEPARTEMENTAL U.F.O.L.E.P. DU LOIRET :**

Madame le Maire expose la demande formulée par la Fédération Multisports U.F.O.L.E.P. 45 concernant une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente Florimond Raffard, une fois par semaine, pour permettre à des Nucériens ou des habitants des communes environnantes de bénéficier de séances de « sport-santé-bien-être » (mobilité, coordination, créativité...).

Après en avoir débattu, Le Conseil Municipal décide, à la majorité des élus présents de ne pas donner suite à cette demande.

• **INFORMATIONS DIVERSES :**

- ✓ Madame le Maire informe des dernières dépenses d'investissement qu'elle a engagées :
 - Standard téléphonique : 4317.06 € T.T.C.
 - Interphone Mairie : 269 € T.T.C.
 - Frais d'expertise dans le cadre d'une mise en péril : 1184.44 T.T.C
 - Contrat annuel d'analyse des boues de S.T.E.P. : 2167.20 TTC

- ✓ Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu le programme de formation de l' A.M.L. 45 et qu'elle leur transmettra par voie numérique.

- ✓ Madame le Maire annonce que la convention d'assainissement du 28/05/10 avec La Cour Marigny doit être révisée. Le rendez-vous avec Monsieur MARTINON, Maire de La Cour Marigny, est fixé au 03/09/20 à 14h00. Les personnes qui participeront à l'entretien seront Madame Angélique BEAUDOIN, Monsieur Christophe MIGNY, Madame Martine CORDIER et Madame le Maire.

- ✓ Madame le Maire précise que le travail relatif au Plan Communal de Sauvegarde sera repris avec Monsieur Cédric COUDRE après sa convalescence.

- ✓ Madame le Maire demande l'avis aux membres du Conseil Municipal quant à continuité ou l'arrêt de la location des salles polyvalentes au public. Au vu des contraintes liées au respect des règles sanitaires et du coût élevé d'une éventuelle désinfection systématique des locaux, il est décidé de ne pas continuer la location des salles polyvalentes au public.

- ✓ Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant au maintien de la Fête des voisins : celle-ci est annulée à 9 voix contre, 4 pour et 2 abstentions.

- ✓ Monsieur Richard MARCEAUX, 4^{ème} adjoint et Président de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Noyers (A.P.N.), expose le fait que dans le cadre de la convention passée entre la commune et l'association, le Maire et deux membres du Conseil Municipal sont membres de droit de cette dernière. Un appel aux volontaires est lancé et les candidatures de Madame Sarah BADER et de Monsieur Jacques FOUCHER sont retenues.

• **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

- ✓ Madame Angélique BEAUDOIN rappelle que la commune a signé en 2019 un groupement de commandes avec la Communauté de Communes afin de réaliser les contrôles réglementaires des aires de jeux/équipements sportifs et des installations électriques/fluides/moyens de secours des bâtiments publics. Madame Angélique BEAUDOIN précise que ces vérifications réglementaires concernant l'aire de jeux et le but multisports ont été effectuées le 24/06/20 par la Société PASSPORT et concernant les installations électriques, les fluides et les moyens de secours, le 06/07/20 par la Société SOCOTEC. La collectivité est en attente de réception des rapports de vérification.
- ✓ Madame Angélique BEAUDOIN informe que le Comité Consultatif des Affaires Sociales rencontrera les deux nouvelles personnes membres extérieures au Conseil Municipal (Madame Audrey COME et Monsieur Jean-Pierre NICOLLE), le lundi 27/07/20, à 18h00, à la Salle Florimond Raffard. La répartition de la liste des personnes sensibles sera alors revue avec elles.
- ✓ Monsieur Jacques AUBERT présente le résultat de ses observations quant à l'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.) et propose les aménagements suivants :
 - Accueil des P.M.R. par la porte latérale de la Mairie qui dispose d'une ouverture d'au moins 90 cm permettant l'accès des fauteuils roulants et dont la hauteur de seuil ne nécessite pas de rampe d'accès,
 - Emplacement du parking handicapé devant être positionné perpendiculairement au mur de la grande salle et matérialisé par un marquage au sol,
 - Installation d'un panneau proche de la porte principale de la Mairie pour indiquer que l'accès handicapé se fait sur le côté du bâtiment,
 - Réfaction de la peinture de la porte donnant sur le parking ainsi que le sas d'entrée,
 - Apposition sur cette même porte d'un panneau indiquant l'accès handicapé,
 - Installation d'un deuxième système de visiophone prévu pour la porte d'entrée principale sur la porte d'accès parking.

Monsieur Jacques AUBERT précise que le coût total des travaux nécessaires à cet aménagement (panneaux, peinture parking et sas), hors visiophone, ne devrait pas excéder 1 000 euros.

- ✓ Madame Martine CORDIER rappelle qu'un porte-vélos est à installer sur le parking de la salle polyvalente afin de permettre aux écoliers de ranger leurs deux roues dès la prochaine rentrée scolaire.
- ✓ Monsieur Richard MARCEAUX, en l'absence de Monsieur Cédric COUDRE, présente le bilan de la dernière Commission Travaux orientée sur les travaux projetés concernant l'Eglise et qui a permis d'établir :
 - Une synthèse de travail permettant de recevoir prochainement l'architecte, Monsieur LERICHE, avec un questionnaire approprié,
 - Un tableau récapitulatif des estimations des cinq tranches de travaux,
 - Trois scénarios de financement,
 - Une simulation d'emprunts pour l'ensemble des travaux.

Ces documents constituent un dossier permettant de recevoir l'architecte, Monsieur LERICHE, de consulter les banques et de servir de support au Conseil Municipal pour délibérer.

- ✓ Monsieur Richard MARCEAUX informe sur les points suivants :
- La prochaine réunion de la Commission Communication aura lieu le 31 juillet 2020.
 - Le spectacle de Noël aura lieu le 12/12/2020. La réception du contrat est toujours en attente.
 - Les modalités de distribution du bulletin intermédiaire seront à revoir lors de la prochaine Commission Communication.
 - La promotion de « Panneau Pocket » est à poursuivre.

Fin de séance à 22H45

Le prochain Conseil Municipal aura lieu en septembre : la date sera communiquée ultérieurement.